



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés Lignes directrices sur la présentation d'une demande

Avril 2006

Canada

**Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Lignes directrices sur la présentation d'une demande**

Table des matières

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS.....	3.
QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?	3.
ACTIVITÉS ADMISSIBLES	4.
COÛTS DES PROJETS ADMISSIBLES.....	5.
PROCESSUS DE DEMANDE	6.
DURÉE DU PROCESSUS DE DEMANDE.....	9.
COMMENT OBTENIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE	9.
CONSEILS POUR ÉLABORER UN PROJET	10.
COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE	12.
LISTE DE CONTRÔLE DE LA DEMANDE	26.
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.....	27.

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est un programme des Ressources humaines et développement social Canada qui encourage les aînés à contribuer à leur collectivité par leur participation sociale et leur vie active. Le programme offre des subventions pouvant atteindre 25 000 \$ pour appuyer une foule de projets communautaires menés par les aînés au Canada.

Les **objectifs du programme** sont les suivants :

- encourager les aînés à contribuer au bien-être social de leur collectivité en utilisant leurs compétences, leur expérience et leur sagesse;
- promouvoir la participation continue des aînés à leur collectivité afin de réduire le risque d'isolement social.

Une approche communautaire

Les aînés peuvent jouer un rôle important dans leur collectivité en aidant les autres personnes dans le besoin, en faisant preuve de leadership et en partageant leur sagesse et leurs expériences avec les autres. Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés aide les aînés et les autres membres de leur collectivité à trouver de nouvelles façons de collaborer pour améliorer leur collectivité. À cette fin, le programme investit dans des partenariats locaux et mise sur les forces et les ressources déjà présentes dans les collectivités.

Comités d'examen régionaux

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés dispose de **comités d'examen** dans chaque province et territoire. Le comité est constitué de membres qui jouent un rôle actif dans les questions liées aux aînés et aux collectivités. En général, les membres sont des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Chaque comité établit les priorités en matière de financement pour reconnaître et satisfaire les besoins uniques des aînés dans sa région. En outre, les comités examinent et recommandent des projets en vue d'un financement et assurent l'équité, la visibilité et la transparence des décisions au sujet du financement.

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés accepte des demandes de financement de projets :

- des organismes à but non lucratif; des coalitions communautaires, des réseaux et des comités spéciaux; et
- des administrations municipales; des conseils tribaux et des conseils de bande et d'autres organismes autochtones.

Remarque : Les établissements d'enseignement postsecondaire, ainsi que les établissements de services sociaux et de santé publique, peuvent également être admissibles à un financement, avec l'accord du gouvernement provincial ou territorial. Cette précision sera apportée dans l'appel de demandes de financement pour chaque province et territoire (disponible sur le site Web).

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Les projets du programme Nouveaux Horizons pour les aînés sont imaginés, animés et exécutés principalement par les aînés eux-mêmes. Les aînés doivent voir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet; ils ne doivent pas uniquement tirer avantage du succès du projet.

Les projets doivent remplir les conditions d'admissibilité du programme Nouveaux Horizons pour les aînés et cadrer avec les priorités établies pour chaque appel de demandes de financement (pour connaître les dernières priorités, reportez-vous au site Web du programme Nouveaux Horizons pour les aînés au www.dsc.gc.ca ou appelez au numéro indiqué dans la section « Communiquez avec nous » du présent document). Nous vous incitons à collaborer avec les autres membres de votre collectivité afin de déterminer les besoins locaux et concevoir des projets qui les satisfont.

En outre, votre projet :

- doit engager les aînés dans la planification et le déroulement des activités;
- doit être sans but lucratif;
- doit comporter de nouvelles activités que votre organisme n'offre pas présentement;

- ne doit pas mener des activités déjà existantes au sein de votre communauté, comme celles offertes par d'autres paliers de gouvernement

Les activités admissibles comportent la participation active des aînés au bien-être social de leur collectivité. Voici quelques exemples d'activités admissibles :

- l'établissement ou le renforcement de réseaux et d'associations qui favorisent l'habilitation et l'intégration des aînés à leur collectivité;
- l'établissement de liens avec des aînés isolés;
- l'élaboration et l'amélioration de programmes de participation sociale, de vie active ou de développement de connaissances élémentaires;
- le bénévolat, le mentorat, la formation en leadership et le jumelage des compétences;
- l'apprentissage et l'établissement de relations au niveau intergénérationnel;
- l'organisation et la promotion de conférences et de forums d'apprentissage, et la participation à ceux-ci;
- la recherche et le perfectionnement des connaissances;
- l'élaboration d'outils et de ressources documentaires, et l'échange des pratiques exemplaires.

Si vous prévoyez poursuivre les activités de votre projet après le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, vous devriez établir une stratégie pour financer votre projet sans financement additionnel du programme. Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés ne verse pas un financement continu.

COÛTS DES PROJETS ADMISSIBLES

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés ne financera que les coûts directement liés aux activités des projets. Sur le formulaire de demande, vous devrez démontrer que les postes du budget alloué à votre projet sont nécessaires pour assurer sa réussite et ne serviront pas à appuyer le fonctionnement normal ou l'administration courante de votre organisme.

Les coûts admissibles sont les suivants :

- location de locaux ou d'autres installations;
- acquisition de fournitures et de matériel;
- acquisition ou location-bail d'équipement;
- frais payés pour services rendus par des conférenciers, des formateurs, des animateurs, des chercheurs, des conseillers, des coordonnateurs, des rédacteurs de rapports, etc.;
- frais d'hébergement et de déplacement;
- préparation, impression et distribution de publications.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

- Le financement maximal par projet est de 25 000 \$. (Si vous demandez plus de 25 000 \$, votre demande ne sera pas prise en considération.)
- Les fonds sont octroyés une seule fois pour un projet. Le financement n'est pas continu.
- Les frais d'administration (les salaires et les coûts obligatoires liés à l'emploi, les licences, les permis, les frais bancaires, les intérêts et les assurances) ne devraient pas excéder 25 pour cent du montant total demandé dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Cette exigence reflète l'orientation du programme à l'égard du bénévolat.
- Le financement maximal accordé pour le projet au niveau des immobilisations est de 10 000 \$ (inclus dans le maximum de 25 000 \$ par projet).

Les immobilisations représentent des postes individuels ou un groupe de postes connexes qui coûtent au moins 1 000 \$ et qui demeureront en place après l'achèvement du projet comme l'équipement, le matériel électronique, l'ameublement et les accessoires.

Le matériel au titre des immobilisations dont vous faites l'acquisition avec le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés devrait rester dans votre collectivité et servir aux activités communautaires. À la fin de votre projet, votre organisme peut conserver le matériel qu'il a acheté avec les fonds de la subvention ou, avec l'accord des Ressources humaines et développement social Canada, le donner à d'autres organismes communautaires. Vous ne pouvez pas le conserver pour votre utilisation personnelle ou pour mener des activités lucratives.

PROCESSUS DE DEMANDE

Une ou deux fois par année, Ressources humaines et développement social Canada affichera un appel de demandes de financement d'une durée limitée dans son site Web (www.dsc.gc.ca). Vous trouverez également sur ce site les priorités en matière de financement et la date limite de présentation des demandes dans chaque province et territoire. Des membres du personnel sont à votre disposition dans chaque région pour discuter de votre proposition de projet (consultez la section « Communiquez avec nous » du présent document).

Les demandes de financement dont le cachet de la poste est postérieur à la date limite **ne** seront **pas** prises en considération.

Le processus d'approbation des demandes comprend trois étapes : la sélection, l'évaluation et la décision finale.

1. **Sélection** : Les représentants du Ministère s'assureront que votre demande satisfasse aux conditions d'admissibilité du programme Nouveaux Horizons pour les aînés et réponde à au moins l'une des priorités actuelles établies pour chaque appel de demandes de financement dans la province ou le territoire en question.

Raisons principales pour lesquelles des demandes sont rejetées à l'étape de la sélection

- La demande est présentée après la date limite.
- La demande est incomplète et/ou n'est pas signée par le(s) représentant(s) autorisé(s) de l'organisme.
- Il manque des pièces jointes requises, par exemple :
 - au moins une lettre ou un document confirmant le soutien communautaire de votre projet,
 - des documents à l'appui sur la légitimité et la gouvernance de votre organisme, et
 - des lettres de partenaires confirmant leur engagement, dans le cas où il y a d'autres sources de financement confirmées.
- L'organisme n'est pas admissible (par exemple, organisme à but lucratif).
- Le projet ne réalise aucun des objectifs du programme.
- Le projet ne satisfait à aucune des priorités actuelles fixées pour la province ou le territoire.
- Les activités du projet sont à but lucratif.
- Les aînés ne participent pas à la planification et à la mise en oeuvre du projet.
- Les activités du projet font déjà partie des activités habituelles de l'organisme plutôt que d'être de nouvelles activités.
- La demande mentionne que les activités doivent se poursuivre après la fin du financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, mais rien n'indique comment on en assurera la continuité.
- Les coûts au budget ne se conforment pas aux lignes directrices du programme, par exemple, le montant total demandé au programme Nouveaux Horizons pour les aînés dépasse 25 000 \$.

2. **Évaluation** : Si votre demande satisfait aux exigences d'admissibilité, elle sera ensuite évaluée par le comité d'examen du programme Nouveaux Horizons pour les aînés de votre province ou territoire. Les membres du comité s'occupent activement des questions touchant la collectivité et les aînés, et comprendront également des représentants des gouvernements fédéral et provincial ou territorial.

Facteurs d'évaluation pris en considération par les comités d'examen :

- Dans quelle mesure le projet permettra d'atteindre les objectifs du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
- La pertinence du projet par rapport à au moins l'une des priorités actuelles fixées dans la province ou le territoire.
- La mesure dans laquelle les aînés participent en tant que leaders de projet.
- L'étendue de la participation de la collectivité et du bénévolat.
- La solidité des partenariats.
- La solidité du soutien communautaire pour le projet.
- Dans quelle mesure le projet répond à un besoin de la collectivité.
- Les possibilités d'échanges sociaux et de réseautage pour les aînés.
- Les répercussions positives sur les aînés et leur collectivité.
- L'intérêt du projet par rapport à son coût.
- La solidité du plan pour mesurer les résultats.
- La faisabilité du plan d'autosuffisance si le projet doit se poursuivre après la fin du financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
- Les autres projets dans la même collectivité qui sont financés dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (le programme Nouveaux Horizons pour les aînés a pour but de financer des projets dans le plus grand nombre de collectivités possible).
- Le financement de projet accordé auparavant au demandeur par le Ministère et/ou d'autres programmes de financement du gouvernement du Canada et la capacité démontrée du demandeur de mener avec succès le(s) projet(s) antérieur(s) et d'en rendre compte.

3. **Décision finale** : Une fois que le comité d'examen a recommandé une demande d'approbation, Ressources humaines et développement social Canada prendra une décision finale. Vous serez avisé de la décision finale du Ministère par courrier. Si votre proposition n'est pas acceptée, veuillez noter qu'il n'y a aucun processus formel d'appel. Par contre, votre lettre de décision contiendra des renseignements sur la personne avec qui vous pouvez communiquer pour des questions concernant votre proposition.

RAPPORT FINAL

Vous devez présenter un rapport final de projet dans les deux mois suivant la date de fin de votre projet. La présentation de ce rapport dans les délais prescrits sera utile si votre organisme présente une demande de financement aux Ressources humaines et développement social Canada destinée à d'autres projets.

DURÉE DU PROCESSUS DE DEMANDE

Vous devriez normalement recevoir une réponse écrite dans les quatre mois suivant la date limite de présentation d'une demande.

COMMENT OBTENIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE

Vous trouverez le formulaire de demande pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés dans notre site Web au www.dsc.gc.ca. Si vous préférez recevoir une demande par la poste, veuillez composer le 1 800 277-9915 et signalez le « 0 » pour communiquer avec un agent.

Consultez le site Web des Ressources humaines et développement social Canada, au www.dsc.gc.ca, ou appelez-nous pour connaître les dates d'appel de demandes de financement. Notez que votre demande vous sera retournée si nous la recevons avant la date d'ouverture d'appel de demandes de financement. De plus, si votre demande est présentée en retard (le cachet de la poste est postérieur à la date limite annoncée), nous ne pourrons pas examiner votre projet en vue d'un financement. Nous ne pouvons pas non plus conserver une demande présentée en retard afin de l'examiner au cours du prochain cycle de présentation des demandes. Il vous faudra présenter une nouvelle demande de financement lorsque le prochain appel de demandes de financement sera annoncé.

Conseils pour élaborer un projet du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Ces conseils vous aideront à mieux comprendre les objectifs du programme et les critères de financement lors de la planification de votre projet. Le fait de les suivre ne vous assure pas, toutefois, l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Certains critères sont obligatoires et d'autres ne le sont pas. Vous devriez toujours essayer d'inclure le plus d'éléments possible parmi les suivants. (N'oubliez pas de vérifier les conditions d'admissibilité avant de remplir votre demande.)

- ✓ Adaptez votre travail aux objectifs du programme. Votre projet doit cibler au moins un des deux principaux objectifs du programme suivants :
 - encourager les aînés à contribuer au bien-être social de leur collectivité en utilisant leurs compétences, leur expérience et leur sagesse;
 - promouvoir la participation continue des aînés à leur collectivité afin de réduire le risque d'isolement social.

- ✓ Répondez à l'un des besoins de votre province ou de votre territoire. Votre projet doit cibler au moins une des priorités en matière de financement qui ont été déterminées pour votre province ou votre territoire pour chaque appel de demandes. Ces priorités sont établies avec le concours du comité d'examen de votre province ou de votre territoire. Les membres du comité sont des gens qui s'occupent de questions liées aux aînés et qui aident à déterminer les priorités qui représentent, selon eux, les besoins de votre région.

- ✓ Assurez-vous que les aînés assument un rôle de premier plan dans votre projet. Ils doivent prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre de votre projet; ils ne doivent pas seulement y participer, mais plutôt y jouer un rôle de premier plan.

- ✓ Pensez à un projet qui s'adresse directement à votre collectivité. Il doit être axé sur une collectivité locale et vos activités doivent profiter à celle-ci. Les meilleurs projets sont souvent ceux qui ne s'adressent pas seulement aux aînés, mais également aux enfants, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux autres membres de votre collectivité qui en ont besoin. Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés reconnaît que les questions communautaires sont souvent mieux abordées par des groupes multiples qui travaillent en partenariat.

- ✓ Reconnaissez que les personnes bénévoles jouent un rôle vital dans la réussite d'un projet. Le programme encourage et reconnaît la valeur du travail bénévole des aînés, mais aussi des autres membres de la collectivité.
- ✓ Faites preuve d'originalité et d'innovation. Présentez de nouvelles façons intéressantes de faire participer les aînés et leur collectivité tout en favorisant les principaux objectifs du programme et les priorités de votre province ou de votre territoire.
- ✓ Travaillez avec d'autres membres de votre collectivité pour réaliser le projet. Les partenariats obtenus par votre organisation contribuent à renforcer un projet. Lors de l'évaluation des demandes, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés vérifie s'il existe des partenariats ou une collaboration avec d'autres organismes communautaires ou des commanditaires.
- ✓ Mettez en évidence la valeur de votre proposition. Le programme ne tient compte que des projets qui présentent de nouvelles activités à votre organisation ou à votre collectivité.
- ✓ Gardez à l'esprit les activités à long terme. Si vous prévoyez que des activités de projet se poursuivront après l'écoulement des fonds du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, expliquez comment vous prévoyez le prolongement de telles activités.
- ✓ Trouvez des façons de bien utiliser votre argent. Les meilleures demandes sont celles qui présentent une administration de projets à frais réduits et une influence puissante dans la collectivité.
- ✓ Lorsque vous établissez votre budget, les coûts doivent être directement reliés aux activités de votre projet.
- ✓ Ne dépassez pas les limites de financement. Le montant maximum de la subvention est fixé à 25 000 \$. Toute demande présentant un montant supérieur ne sera pas prise en considération. Voici les autres limites de financement :
 - 10 000 \$ pour les coûts d'immobilisations,
 - 25 pour cent du montant total demandé pour les frais d'administration.
- ✓ Lisez attentivement les lignes directrices sur la présentation d'une demande. Les demandes incomplètes ou présentées en retard ne seront pas acceptées.

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE

Veillez lire cette partie attentivement avant de remplir votre formulaire de demande. Répondez aux questions sur le formulaire de demande, et non sur des feuilles séparées.

PARTIE A – RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE ORGANISME

Question 1—Votre organisme a-t-il déjà reçu un financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés?

Il est question ici du financement reçu depuis le lancement du programme en 2004.

Note aux organismes qui présentent plus d'une demande : Un organisme peut soumettre plus d'une demande (pour différents projets dans la même collectivité ou pour le même projet dans différentes collectivités). Les demandes admissibles seront évaluées en fonction du mérite, mais l'emplacement géographique pourrait être pris en considération lors de la prise de décisions à l'égard du financement. Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés vise à financer des projets dans le plus grand nombre de collectivités que possible.

Question 2 — Quelle est la dénomination sociale de votre organisme?

La dénomination sociale est le nom légal de votre organisme à des fins juridiques, celui que vous utilisez pour votre compte de banque, par exemple. Elle pourrait être différente du nom que vous utilisez couramment pour votre organisme.

Question 9a — Votre organisme est-il constitué en société?

Si votre organisme est constitué en société, veuillez produire une copie des lettres patentes, des statuts de la société, du certificat de constitution ou de l'acte constitutif, ainsi qu'une copie de vos règlements. Il n'est pas nécessaire d'être constitué en société pour recevoir un financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Ces renseignements nous aident à comprendre votre organisme.

Si votre organisme n'est PAS constitué en société, veuillez envoyer une copie de ses statuts, de ses règlements ou de son acte constitutif.

Que votre organisme soit constitué ou non, veuillez inclure également le nom et l'adresse des membres du conseil d'administration ou de l'organe directeur de votre organisme. Si votre organisme est un comité spécial, veuillez fournir le nom et l'adresse de tous les membres.

Les Premières Nations ou les établissements métis doivent également produire une résolution du conseil de bande ou du conseil d'administration.

Question 9b — Votre organisme est-il un organisme de charité enregistré?

Il n'est pas nécessaire d'être un organisme de charité enregistré pour recevoir un financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Ces renseignements nous aident à comprendre votre organisme.

Question 10 — Quel est le numéro d'entreprise de votre organisme à l'ARC (Agence du revenu du Canada)?

Le numéro d'entreprise de l'ARC est **un numéro de 15 chiffres** qui identifie de manière unique une entreprise et ses comptes à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et dans certains ministères et organismes fédéraux, provinciaux ou territoriaux.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un numéro de l'ARC pour recevoir un financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Si vous en avez un, veuillez l'indiquer. Ces renseignements nous aident à identifier votre organisme.

Question 12 — Veuillez indiquer le(s) nom(s) du(des) signataire(s) autorisé(s) légal aux fins des contrats.

Il s'agit des personnes chargées de signer des documents juridiques pour votre organisme. N'oubliez pas que ce sont ces personnes qui doivent signer à la partie D du formulaire de demande du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Si vous n'avez pas de signataire autorisé, vous pouvez donner le nom de la personne chargée du projet, comme le président ou le trésorier.

Question 13 — Votre organisme doit-il de l'argent au gouvernement du Canada?

Tous les organismes qui présentent une demande de financement aux Ressources humaines et développement social Canada doivent déclarer tout montant dû au gouvernement fédéral. Il peut s'agir notamment de dettes dues par votre organisme, comme de l'impôt, des trop-payés reçus, des prêts et des pénalités. Les montants dus par votre organisme au gouvernement peuvent être déduits de tout financement octroyé.

PARTIE B – RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE PROJET

Question 14 — Quel est le nom de votre projet?

Le nom de votre projet devrait en refléter les activités. Il peut mettre en évidence le groupe ou la collectivité qui profiterait de votre projet, comme la *Conférence sur le leadership des aînés de Vancouver* ou *Échange d'idées entre aînés et jeunes*. Veuillez ne pas utiliser « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés » comme nom de projet.

Question 15a — Décrivez les objectifs de votre projet.

L'objectif de votre projet doit correspondre à ce que vous souhaitez accomplir grâce au financement demandé. Votre projet doit également se rattacher à au moins l'une des priorités établies dans l'appel de demandes de financement en cours pour votre province ou territoire.

Par exemple, si le fait rapprocher les aînés et les jeunes est une priorité dans votre région, l'objectif de votre projet pourrait être de promouvoir les échanges sociaux entre les aînés et les étudiants. Des aînés bénévoles pourraient partager leurs expériences de vie, leur sagesse et leurs connaissances avec les étudiants. En particulier, votre projet pourrait inclure des échanges entre les aînés et les jeunes en se livrant à des activités comme la lecture, le tutorat et l'artisanat.

Question 15b — Expliquez comment votre projet réalise au moins l'un des objectifs du programme.

Votre projet doit chercher à réaliser au moins l'un des principaux objectifs du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, à savoir :

- encourager les aînés à contribuer au bien-être social de leur collectivité en utilisant leurs compétences, leur expérience et leur sagesse;
- promouvoir la participation continue des aînés à leur collectivité afin de réduire le risque d'isolement social.

Question 15c — Expliquez comment votre projet satisfait à au moins une des priorités de votre province ou territoire pour cet appel de demandes de financement.

Votre projet doit également être axé sur au moins une des priorités établies dans l'appel de demandes de financement en cours pour votre province ou territoire. Pour connaître les priorités actuelles, reportez-vous au site Web du programme Nouveaux Horizons pour les aînés au www.dsc.gc.ca ou composez le numéro de

téléphone indiqué dans la section « Communiquez avec nous » du présent document.

Question 16 — Décrivez les activités proposées de votre projet et montrez la façon dont la collectivité et les partenaires y participeront.

Les activités de votre projet sont les moyens que vous utiliserez pour atteindre les objectifs de votre projet. Les activités devraient être précises, réalistes, et se rapporter à l'objectif.

N'oubliez pas : au moment de planifier ses activités du projet, votre organisme devrait se renseigner pour déterminer s'il doit obtenir des permis, une assurance ou des exemptions spéciales.

Voici un exemple d'activités de projet :

Projet de revitalisation d'un parc communautaire

- Établir un comité de bénévoles – février 2007
- Levée de fonds – mars 2007
- Conception – avril 2007
- Aménagement paysager – mai 2007
- Cérémonie d'ouverture – juin 2007

Question 17a — Quel impact votre projet aura-t-il dans votre collectivité?

Votre projet devrait profiter à la collectivité dans laquelle vous vivez, comme élaborer des stratégies et des outils visant à renforcer la capacité de votre communauté à s'attaquer à des problèmes au sein de votre collectivité. Par exemple, des aînés mobilisent la collectivité pour nettoyer un parc local et organiser des activités communautaires. Cette initiative ne fera pas que créer un parc plus attrayant pour des réunions mondaines, mais les partenariats qui seront créés par le fait même entraîneront également une collaboration accrue pour améliorer la collectivité.

N'oubliez pas que vous devez soumettre au moins une lettre originale ou un autre document d'un autre organisme ou groupe dans votre collectivité qui appuie votre projet. Cette lettre doit être récente et démontrer une bonne compréhension et un endossement de ce qui suit :

- votre organisme;
- votre projet;
- le projet correspond à un besoin de la collectivité;
- le projet proposé présente des avantages pour la collectivité.

Remarque : Veuillez ne pas utiliser de lettres types photocopiées ou de lettres de membres de votre organisme.

Question 17b — **Décrivez les résultats qui, selon vous, découleront de ce projet ainsi que la façon dont vous prévoyez mesurer ces résultats.**

N'oubliez pas de lier les résultats que vous souhaitez obtenir aux résultats attendus du programme Nouveaux Horizons pour les aînés :

- participation sociale, habilitation et intégration accrues des aînés;
- diminution de l'isolement des aînés vulnérables;
- renforcement des réseaux et des associations entre les membres de la collectivité, les organismes communautaires et les gouvernements;
- meilleure capacité de la collectivité de relever les défis sociaux existants ou nouveaux.

Il est important de fixer des objectifs mesurables afin que vous puissiez faire le suivi de la réussite de votre projet.

Voici des exemples de résultats attendus et la façon de les mesurer :

- Si le projet prévoit promouvoir de plus grands échanges et une meilleure compréhension entre les aînés et les jeunes, une façon de mesurer ce résultat serait d'interviewer les aînés et les jeunes à la fin du projet.
- Si le résultat attendu du projet est une participation sociale accrue des aînés isolés, vous pourriez le mesurer en menant un sondage auprès des participants au début et à la fin du projet en posant la même série de questions et en notant tout changement ou toute amélioration dans leurs activités sociales.
- Si les résultats escomptés comprennent une amélioration du réseautage des aînés par l'organisation d'une conférence ou d'un atelier, une façon de mesurer ces résultats serait de compter le nombre de participants et de consigner leurs impressions tout au long de l'atelier et de présenter un résumé des principales conclusions à partir de l'événement.

Question 18 — **Qui tirera profit du projet?**

Veuillez indiquer le groupe de personnes qui tirera davantage profit de votre projet.

Voici quelques exemples :

- aînés
- aînés isolés
- membres de groupes minoritaires visibles
- jeunes

- Autochtones
- personnes handicapées
- personnes sans abri
- nouveaux immigrants
- familles

Rappelez-vous que le programme s'articule autour des aînés aidant leur collectivité. Les personnes qui tireront davantage profit de votre projet pourraient être des personnes dans votre collectivité autres que les aînés.

Question 19 — Résumez votre projet en un bref paragraphe.

Veillez rédiger un bref paragraphe décrivant votre projet. Utilisez les points principaux de la question précédente au sujet des objectifs, des activités et des résultats attendus de votre projet. Nous utiliserons le sommaire dans les documents publics et dans notre site Web lorsque nous mentionnerons nos projets approuvés.

Par exemple : Le groupe local d'aînés tiendra six ateliers avec le comité local de loisirs des jeunes afin d'aider le comité des jeunes à élaborer et à publier un bulletin de nouvelles communautaires. Les ateliers porteront sur tous les aspects de la publication d'un bulletin de nouvelles, y compris la levée de fonds, le recrutement des bénévoles, la mise en forme, la mise en page, la conception et l'établissement d'un budget. Le projet favorisera des relations durables entre les jeunes et les aînés de la collectivité, tout en développant une ressource inestimable pour toute la collectivité.

Question 20 — Expliquez comment les activités du projet sont nouvelles et comment elles viennent s'ajouter aux activités de votre organisme.

Il est important que votre projet vienne ajouter de nouvelles activités à entreprendre par votre organisme et que celles-ci ne soient pas uniquement une continuité des activités habituelles de votre organisme. Il pourrait s'agir de nouvelles activités ou de l'établissement de liens avec de nouveaux clients, comme les aînés isolés, les jeunes ou les nouveaux immigrants.

Question 21 — Comment les aînés participent-ils à la planification et à la mise en oeuvre de votre projet?

Les aînés doivent participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de votre projet. Ils doivent jouer un rôle de leadership dans votre projet, plutôt que de n'être que des participants. Cela vient appuyer l'idée voulant que les aînés sont engagés et actifs dans leur collectivité.

Question 22 — **Comment les bénévoles participent-ils à votre projet?**

Les bénévoles sont indispensables au succès de votre projet. Décrivez comment ils participent ou comment vous les ferez participer à votre projet. Cela inclut les aînés et les autres bénévoles.

Question 23 — **Expliquez comment vous travaillez avec des partenaires à votre projet.**

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés encourage l'établissement de partenariats avec toutes sortes de groupes, y compris ceux qui ne sont pas habituellement associés aux questions touchant les aînés.

La collaboration avec d'autres organismes ou promoteurs dans votre collectivité pour réaliser votre projet sera jugée un atout dans l'évaluation de votre demande. Les partenaires pourraient fournir des ressources qui ne sont pas financières ou mesurables, tel que des conseils. Veuillez l'indiquer dans votre réponse.

Question 24 — **Quand prévoyez-vous commencer et terminer les activités de votre projet?**

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés peut financer uniquement les activités de projet qui seront exécutées à l'intérieur d'une période de 12 mois. Votre projet ne peut commencer avant que nous vous ayons avisé que son financement est approuvé.

Question 26 — **Comment financerez-vous les activités de votre projet après la fin de la période de financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés?**

Si vous prévoyez poursuivre vos activités après la fin du financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, expliquez comment vous en assumerez le financement (par exemple, par des partenariats, le bénévolat ou des levées de fonds). Vous devriez avoir une stratégie. Cela ne devrait pas dépendre du financement du gouvernement.

Question 27 — **Combien d'aînés et d'autres personnes, environ, participeront à votre projet?**

Ceci comprend les personnes qui mettent sur pied et gèrent votre projet, tels que les membres de votre organisme et les autres bénévoles ainsi que les participants aux activités.

Question 28 — Quel montant demandez-vous au programme Nouveaux Horizons pour les aînés?

N'oubliez pas : Si vous demandez plus de 25 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés, votre demande ne sera pas prise en considération.

PARTIE C – BUDGET DU PROJET

Question 29 — Votre projet reçoit-il du financement d'autres sources?

Les montants que vous indiquerez ici devraient correspondre au montant total sous la rubrique « Fonds provenant d'autres sources » dans le budget de votre projet (question 31). La participation de partenaires à votre projet sera jugée de façon favorable dans l'évaluation des demandes.

Exemple de fonds provenant d'autres sources :

Source des fonds		En espèces \$	En nature \$	Indiquez pour chaque source si le financement est confirmé ou prévu	
				Confirmé	Prévu
Gouvernement				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Municipal		100	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Source non gouvernementale	Club de bienfaisance local	500		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Journal		150	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Comité des loisirs		100	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre organisme		200	150	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total (ces montants doivent être identiques aux montants indiqués dans le tableau suivant sous la rubrique « Fonds provenant d'autres sources »)		700	500		

Votre projet reçoit-il une contribution en nature?

La contribution en nature comprend le temps, les services, les fournitures, le matériel ou les autres ressources que les particuliers ou les organismes fournissent pour vous aider à exécuter votre projet. Si vous ne recevez pas ces dons, vous devriez vous procurer les articles ou services en question. Veuillez indiquer

approximativement le montant que vous devriez déboursier si vous deviez vous procurer ces articles ou ces services. N'indiquez que le coût des contributions en nature relatif à votre proposition de projet.

Exemples de contribution en nature :

- Un centre de loisirs met gratuitement ses instruments de musique à votre disposition pour les utiliser dans le cadre des activités du projet;
- Un magasin local de fournitures artistiques donne du matériel pour réaliser les activités du projet;
- Un centre municipal offre un lopin de terre afin d'y aménager le jardin mentionné dans le cadre du projet.

Le financement que d'autres sources accorderont à votre projet est-il prévu ou confirmé?

Le financement « confirmé » est le montant d'argent ou le matériel et les autres services qu'un particulier ou un organisme s'est engagé à fournir dans le cadre de votre projet. Le financement « prévu » est le montant d'argent ou le matériel et les services que votre organisme a demandés à un autre organisme, mais que vous n'êtes pas sûr d'obtenir. Par exemple, si vous avez demandé à un organisme de donner des fournitures de bureau à votre projet, mais que vous attendez toujours sa réponse, ce montant sera indiqué dans la colonne « En nature » comme étant « prévu ». De même, tout financement provenant d'autres sources qui est assujéti à des conditions et qui n'est pas garanti au moment de présenter votre demande devrait être indiqué comme financement « prévu ». Par exemple, si un organisme local vous a promis un financement, mais à la seule condition que vous receviez un financement d'autres sources, vous devriez indiquer financement « prévu ».

Vous devez produire les lettres provenant des autres sources de financement, qui confirment leur appui au projet et les conditions applicables, si cet appui n'est pas confirmé.

Lettres des partenaires

Vous devez produire des lettres **originales** de partenaires qui ont accepté d'accorder :

- un financement et/ou;
- des contributions en nature.

Chaque lettre doit contenir les renseignements suivants :

- le nom du partenaire;
- le secteur (c'est-à-dire santé, services sociaux, éducation);
- la forme de participation du partenaire au projet;

- le financement offert;
- la valeur des contributions en nature offertes.

Bien que ce ne soit pas nécessaire pour recevoir des fonds du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, le fait de disposer de fonds d'une autre source démontre la solidité des partenariats associés à votre projet.

Question 30 — Si vous avez demandé des fonds pour les immobilisations au titre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, expliquez pourquoi vous avez besoin de ce matériel pour réaliser votre projet.

N'oubliez pas que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés considère les coûts d'immobilisation comme des postes individuels ou des groupes de postes semblables d'une valeur de 1 000 \$ ou plus chacun. Les articles non consommables sont ceux qui continueront d'exister après la fin de la période de financement, comme l'équipement, le matériel électronique, l'ameublement et les accessoires. Les articles non consommables d'une valeur de moins de 1 000 \$ et les articles consommables entreront dans la catégorie « Matériel et fournitures ».

Question 31 — Quels sont les coûts de votre projet?

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés ne financera que les dépenses et les activités directement liées à votre projet. Énumérez dans la colonne *Poste* ce dont votre projet aura besoin. Fournissez une brève explication pour chaque poste du budget. Vous devez décrire chaque poste demandé. Fournissez une brève explication pour chaque cas. Par exemple, si vous avez besoin de 1 000 \$ pour le matériel et les fournitures, indiquez que vous avez besoin de 600 \$ pour des fournitures d'artisanat et de 400 \$ pour l'accueil (aliments et accessoires de fête).

Frais d'administration – Il s'agit de salaires et de coûts obligatoires liés à l'emploi pour les employés, de licences, de permis, de frais bancaires et d'assurances. *Les frais d'administration ne devraient pas dépasser 25 pour cent du montant total demandé au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.* Par exemple, si vous demandez 25 000 \$ pour votre projet, vous ne pouvez demander que 6 250 \$ pour les frais d'administration.

Matériel et fournitures – Par exemple, fournitures de bureau, bandes sonores et vidéo, ouvrages de référence.

Impression et publicité – Par exemple, impression, frais d'affranchissement, publicité, création de circulaires et de brochures.

Services publics – Comme le chauffage, l'électricité, le téléphone et le service Internet se rapportant au projet.

Loyer – Comme la location d'une salle de conférence durant trois jours.

Frais pour services rendus – Ils se rattachent aux services offerts par une personne de l'extérieur de votre organisme et ils ne devraient pas être confondus avec les frais d'administration. À titre d'exemple, mentionnons les animateurs, les rétributions, les conférenciers et les formateurs.

Déplacements – Comme le kilométrage, la location d'une voiture, les repas liés au projet et les frais d'hébergement.

Immobilisations – Dans le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, il s'agit de postes individuels ou d'un groupe de postes connexes dont le montant s'élève à au moins 1 000 \$ et qui demeureront en place après la fin du projet, comme l'équipement, le matériel électronique, l'ameublement et les accessoires. Par exemple, un groupe de postes connexes pourrait comprendre un ordinateur (600 \$), une imprimante (100 \$) et un logiciel (400 \$) totalisant 1 100 \$, étant donné que ces articles sont conçus pour fonctionner ensemble. (L'équipement ou le matériel d'une valeur de moins de 1 000 \$ devrait figurer sous la rubrique « Matériel et fournitures ».)

Les coûts d'immobilisation de plus de 10 000 \$ ne seront pas accordés.

Autre – Par exemple, les dépenses liées aux activités du projet qui n'entrent pas dans les postes budgétaires précédents.

Total : Le montant total que vous demandez au programme Nouveaux Horizons pour les aînés à la question 28 doit être identique au montant total demandé dans votre budget détaillé à la question 31.

Remarque : Les fonds que vous engagez avant la date de début du projet ne seront pas remboursés.

Exemple de budget

Poste (veuillez fournir les détails ci-dessous)	Montant demandé au programme Nouveaux Horizons \$	Fonds d'autres sources (y compris la contribution de votre organisme)		Coût total du poste \$	À l'usage exclusif du Ministère
		En espèces \$	En nature \$		
Frais d'administration Salaire du personnel pour organiser et coordonner le projet avec les aînés et les jeunes (100 \$ par jour durant 10 jours)	300		700	1 000	
Matériel et fournitures Papier à dessin et pinceaux	250	250	250	750	

(250 \$) Peinture et crayons à dessiner (250 \$) Enregistreuse/cassettes (250 \$)					
Impression et publicité Circulaires à distribuer dans les écoles (200 \$) Transcription des enregistrements sur cassette (300 \$)	500			500	
Services publics Chauffage et électricité de la salle de conférence	200		200	400	
Loyer Location de la salle de conférence pour des réunions mensuelles avec les étudiants, les aînés et les animateurs	600			600	
Frais pour les services rendus Organisateur de l'atelier d'introduction au début du projet Artiste-conseil pour les séances des aînés et des jeunes	400		400	800	
Déplacements Location d'un autobus pour un pique-nique à l'intention des participants à la fin du projet	675			675	
Immobilisations Achat d'une caméra vidéo pour filmer l'avancement du projet et interviewer les participants	500	700		1 200	
Autre					
TOTAL	3 425	950	1 550	5 925	

Rappels pour le budget :

- Songez attentivement aux moyens les plus rentables d'administrer et de réaliser votre projet. Votre budget doit être raisonnable et se rattacher directement aux activités et aux résultats de votre projet. Par exemple, si vous achetez de l'équipement, considérez le coût moyen actuel.

- Vous pouvez demander un montant maximal de 10 000 \$ pour les immobilisations. Les coûts dépassant 10 000 \$ ne seront pas accordés.
- Le montant que vous demandez pour les frais d'administration ne devrait pas dépasser 25 pour cent du financement total demandé au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
- Le financement total que vous demandez au programme Nouveaux Horizons pour les aînés ne doit pas dépasser 25 000 \$.

PARTIE D – DÉCLARATIONS ET ACCORD

Si votre demande est approuvée, elle devient un accord de subvention.

Si votre demande est approuvée, elle sera signée et constituera le fondement d'un accord entre votre organisme et le gouvernement du Canada. Vous recevrez une copie de la demande/accord signée avec votre lettre d'approbation. Nous nous attendons à ce que vous utilisiez les fonds de la subvention pour financer le projet tel que décrit dans votre demande, et que vous respectiez les modalités des subventions jointes à votre demande. Veuillez lire attentivement la « Partie D » de la demande avant de la signer.

La personne ou les personnes dont le nom est indiqué en réponse à la question 12 doivent signer le formulaire de demande.

LISTE DE CONTRÔLE DE VOTRE DEMANDE

Avant d'envoyer votre demande, veuillez vérifier si elle comprend ce qui suit :

La demande/accord de subvention du programme Nouveaux Horizons pour les aînés dûment complétée et signée

Les pièces jointes requises sont :

Au moins une lettre ou un document confirmant le soutien de votre projet par la collectivité : Il peut s'agir d'une lettre du conseil municipal ou d'un document d'un autre groupe communautaire qui démontre son appui à votre projet précis et la façon dont il profitera à votre collectivité.

Des lettres confirmant le financement d'autres sources : Si vous recevez un financement provenant d'autres sources pour ce projet, vous devez produire des lettres de chacune de ces sources pour confirmer cet appui.

Des documents à l'appui sur la légitimité et la gouvernance de votre organisme : Indiquer le nom et l'adresse de tous les membres du conseil d'administration ou de l'organe directeur de votre organisme. Si votre organisme est constitué, veuillez envoyer une copie des lettres patentes, des statuts de la société, du certificat de constitution ou de l'acte constitutif, avec une copie de vos règlements. Si votre organisme n'est PAS constitué, veuillez envoyer une copie de ses statuts, de ses règlements ou de son acte constitutif. Si votre organisme est un comité spécial, veuillez indiquer le nom et l'adresse de tous les membres.

Votre demande ne sera pas prise en considération sans ces pièces jointes.

Envoyez le formulaire et les pièces jointes requises au bureau régional du programme Nouveaux Horizons pour les aînés tel qu'indiqué dans la section « Communiquez avec nous » du présent document avant la date limite précisée pour votre province ou territoire.

(Consultez le www.dsc.gc.ca pour connaître la date limite.)

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Nouveaux Horizons pour les aînés est un programme du gouvernement du Canada. Pour obtenir des renseignements d'ordre général ou des réponses aux questions concernant la demande de financement pour votre projet, appelez sans frais au **1 800 277-9915**. Les personnes qui ont un trouble de la parole ou une déficience auditive et qui se servent d'un appareil télescripteur (ATS) peuvent composer le **1 800 255-4786**. Vous pouvez envoyer votre demande de financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés à l'adresse ci-dessous correspondant à votre province ou territoire.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
C.P. 12051
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3Z4

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
85, rue Fitzroy
C.P. 8000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 8K1

NOUVELLE-ÉCOSSE

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
Place Metropolitan, 6^e étage
99, chemin Wyse, C.P. 1350
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4B9

NOUVEAU-BRUNSWICK

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
C.P. 250
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Z6

QUÉBEC

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
A/S de la Direction générale des programmes
et des ententes
Complexe Guy-Favreau
Tour ouest, 2^e étage
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1X4

ONTARIO

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
4900, rue Yonge, bureau 200
North York (Ontario) M2N 6A8

MANITOBA

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
a/s du centre de Service Canada de Winnipeg
C.P. 8850
Winnipeg (Manitoba) R3C 3E6

SASKATCHEWAN

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
2045, rue Broad, 5^e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 2N6

ALBERTA

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
Place Canada, bureau 1440
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 4C1

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
a/s du centre de Service Canada de
Yellowknife
C.P. 1170
5101, avenue 50
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 1G2

NUNAVUT

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
a/s du centre de Service Canada d'Iqaluit
C.P. 639
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Ressources humaines et développement social
Place Library, 14^e étage
300, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6G3